



2540.7

Berne, le 24 août 1989

1464

**Uruguay Round:
 derniers développements**

Aux membres du Conseil fédéral

Vu la note DEP et après délibération, il est

Séance du Conseil décidé: du 30 août 1989

Il est pris acte de la note du DEP.

1. L'état de la négociation

1.1. Le processus de négociation et ses développements

Pour extrait conforme
 Le secrétaire:

Depuis la remise sur les rails du cycle de l'Uruguay Round au dernier, les participants intensifient leurs efforts pour mettre sur la table leurs propositions. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre arrêté à Genève en avril. D'ici la fin de l'année 1989 les propositions devront être sur la table. Fin 1989 et le premier semestre 1990 seront consacrés à la négociation des textes qui devront être prêts pour la réunion de clôture du Round (26 novembre au 8 décembre 1990 en Belgique). Il importe que le processus de négociation demeure sous contrôle. A cet effet, il est important que les ministres des pays les plus actifs, dont la Suisse, se réunissent à Tokyo les 15/16

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
		EDA		
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
		EFD		
X		EVD	5	←
		EVED		
		BK		
		EFK		
		Fin.Del.		



2540.7

EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Berne, le 24 août 1989

Aux membres du Conseil fédéral

Papier de discussion

Séance du Conseil fédéral du 30 août 1989

Uruguay Round : derniers développements

1. L'état de la négociation : été 1989

1.1. Le processus de négociation et les dangers qui le menacent

Depuis la remise sur les rails du cycle de l'Uruguay, en avril dernier, les participants intensifient leurs efforts pour mettre sur la table leurs propositions. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre arrêté à Genève en avril. D'ici la fin de l'année toutes les propositions devront être sur la table. Fin 1989 et le premier semestre 1990 seront consacrés à la négociation des textes qui devront être prêts pour la réunion de clôture du Round (26 novembre au 8 décembre 1990 en Belgique). Il importe que le processus de négociation demeure sous contrôle. A cet effet, il est important que les ministres des pays les plus actifs, dont la Suisse, se réunissent à Tokyo les 15/16 novembre prochains (en réunion informelle, type Constance ou Islamabad). L'idée suisse de réunir en décembre ou janvier des hauts fonctionnaires (niveau Ambassadeur de Pury) se fonde sur cette même préoccupation. Elle a été bien reçue par les intéressés.

Cinq éléments pourraient à ce stade nuire au processus qui s'accélère :

- a) Le recours de la part des Etats-Unis aux mécanismes de pressions unilatérales prévues dans le Trade Act [Super 301 contre le Japon (achats

publics, ordinateurs), contre le Brésil (restrictions à l'importation jugées illicites par les USA) et contre l'Inde (services et politique d'investissement défavorables aux étrangers) et action 301 spéciale (insuffisance dans la protection de la propriété intellectuelle au Brésil, au Mexique, en Chine, en Corée, en Inde, etc.)). Lors de sa visite chez le Président de la Confédération, M. le Ministre Singh (Inde) a fait connaître son point de vue très critique. L'action des Etats-Unis a été sévèrement jugée à l'OCDE et au GATT. Elle n'a pas, à ce stade, perturbé les négociations à Genève.

b) L'élaboration aux Etats-Unis d'une loi sur l'agriculture (farm bill) pourrait perturber la négociation agricole, si cette loi devait fournir la base à une nouvelle guerre des subventions à l'exportation entre les Etats-Unis et la CE.

c) Le recours de plus en plus fréquent de la CE à des mesures anti-dumping ou à des critères plus sévères dans les règles d'origine pour limiter les importations de produits manufacturés d'Asie surtout, crée des tensions additionnelles dans le commerce international.

d) L'accélération du processus de négociation rend de plus en plus difficile la tâche des pays de petite et de moyenne dimension qui désirent suivre les négociations. La majorité silencieuse des pays en développement constitue dès lors un potentiel dangereux pour une politique de blocage dans des sujets essentiels comme les services ou la propriété intellectuelle.

e) Les habitudes des cycles de négociation précédents n'ont pas disparu : il existe une certaine tendance chez la CE et les Etats-Unis de vouloir s'arranger entre eux et d'imposer ensuite leurs décisions aux autres participants. Il en résulte un danger certain pour les chances de réussite du Round.

1.2 Position générale de la Suisse

- A ce stade de la négociation, il s'agit de ne pas diminuer les ambitions. Dans les sujets prioritaires pour la Suisse, comme les services, la propriété intellectuelle, les investissements, la réforme des règles du GATT, il faut que nous demeurions ambitieux. Il faut en outre intensifier les échanges de vues

entre délégations pour que les stratégies des promoteurs du Round (USA, Canada, CE, Japon, Suisse, pays nordiques, Hong-Kong, Corée, Australie, Nouvelle-Zélande, etc.) convergent.

- Les grands (et surtout la CE et les USA) doivent de plus en plus porter leurs différends devant le GATT; c'est aussi par cela que le système multilatéral sera renforcé.

- La négociation agricole ne peut déclencher un processus interne de réformes que si tous les participants sont disposés à reconnaître le droit de chacun à maintenir une agriculture.

- Il devient primordial d'intensifier le dialogue avec les pays en développement de petite et moyenne dimension pour leur faire comprendre qu'ils sont des partenaires avec des obligations et des droits.

- Les Etats-Unis et la CE doivent éviter d'imposer leurs vues aux autres participants. La Suisse aide à mettre sur pied des coalitions dans différents sujets de négociation (tarifs, propriété intellectuelle, services, subventions, investissements, etc.).

2. Les liens entre le cycle de l'Uruguay et l'intégration européenne

2.1. Les problèmes

La simultanéité des processus de négociation en Europe (achèvement du marché intérieur, redéfinition des relations CE - AELE) et l'Uruguay Round constitue une chance pour la Suisse : Le GATT pourrait servir à mieux définir les conditions-cadre de nos relations futures avec la CE. Chaque principe juridique que la CE reconnaît dans le GATT constitue déjà un acquis pour la définition des relations Suisse - CE sur le même sujet.

Cela vaut surtout pour les nouveaux domaines (services, propriété intellectuelle, investissements), l'agriculture, les achats publics et les normes. Ces thèmes font à la fois l'objet de négociations au GATT et dans les enceintes européennes. Des résultats orientés vers une libéralisation accrue permettront de maintenir la même attitude libérale dans la CE, d'où l'importance de l'interaction entre les deux sphères de négociation.

2.1. Position de la Suisse

- La coopération entre la CE et les pays de l'AELE doit s'inspirer le plus possible des travaux déjà en cours au GATT; il faut en effet dissiper l'impression erronée chez nos partenaires extra-européens que ce que nous faisons en Europe est dirigé contre eux.

- il importe que les délégations de la CE et de la Suisse dans l'Uruguay Round procèdent à des échanges de vues fréquents, car les deux font partie du camp des ambitieux dans le Round;

3. L'agriculture

A ce stade de la négociation, la Suisse poursuit l'approche règles pour atteindre l'objectif à long terme de la négociation, à savoir une réduction substantielle du soutien étatique à l'agriculture. La CE mise quant à elle sur la réduction linéaire au moyen d'un instrument de mesure du soutien. A la séance du 10 juillet, la CE a proposé l'utilisation d'un instrument (UMS = unité de mesure du soutien) qui tient mieux compte des particularités des agricultures, sans toutefois convenir à la Suisse.

La CE n'est pas un allié sûr de la Suisse dans cette négociation. En avril, elle a fait le "deal" avec les Etats-Unis derrière le dos de tout le monde.

La Suisse a proposé que l'Uruguay Round développe des règles adaptées aux différentes situations. Pour les pays ne disposant pas d'avantages comparatifs dans le secteur de l'agriculture, le prix en échange de l'autorisation de prendre des mesures internes de protection de l'agriculture consisterait en un droit d'accès minimum au marché concédé aux exportateurs. Les agro-exportateurs soumettraient leurs régimes aux règles ordinaires du GATT. Une telle approche permettrait de tenir pleinement compte de la spécificité. La CE n'a pas encore réagi à cette approche.

Les Etats-Unis misent avant tout sur la tarification. Chaque mesure à la frontière serait remplacée par un droit de douane. Elevés au début, ces droits seraient réduits dans les Rounds successifs. La CE s'oppose en principe à cette approche, mais pourrait l'accepter pour certains produits (produits transformés surtout) en échange de son idée d'un rééquilibrage (compenser l'amélioration de l'accès accru au marché de la CE pour certains produits (viande, fruits) par l'élévation de la protection à la frontière pour d'autres (fourrage).

4. Propriété intellectuelle

La négociation vient enfin d'aborder la substance. Ainsi, le 12 juillet, les premiers échanges de vues sur les brevets, les droits d'auteur, les marques, les indications géographiques, les dessins et modèles et la protection des circuits intégrés a eu lieu. Même si la CE fait en principe partie, avec le Japon, les Etats-Unis, les Nordiques et la Suisse du groupe des ambitieux dans cette négociation, la CE semble vouloir se contenter à ce stade d'un résultat plus modeste que la Suisse dans les normes de propriété intellectuelle. Le fait que la Commission de la CE ait accepté en mai une convention sur les circuits intégrés (Conférence de Washington) qui prévoit notamment une durée de protection de 8 ans (au lieu des 10 ans demandés par les autres pays industrialisés) a été perçu comme un signal de flexibilité (et de faiblesse) de la CE de la part des PVD et des autres pays industrialisés.

La propriété intellectuelle est à la Suisse, ce qu'est l'agriculture à l'Australie. Nous ne pouvons donc pas afficher de flexibilité, en tout cas pas à ce stade.

Il existe un danger dans cette négociation que les résultats ne soient pas amenés dans le GATT, ce qui nous priverait des moyens de politique commerciale pour obtenir une amélioration de la protection de la propriété intellectuelle.

5. Services

D'ici la fin de l'année, la négociation connaîtra les premiers projets d'un Accord général sur les services. Le projet suisse sera prêt en septembre. Il existe une forte tendance à ce stade aux Etats-Unis et au Japon notamment de vouloir exclure d'emblée des secteurs d'un accord sur les services. La CE et la Suisse combattent cette tendance. En matière de transmission des avantages d'une libéralisation à des tiers, la CE semble attirée vers des concepts tels que la réciprocité. La Suisse plaide en faveur d'un mécanisme de multilatéralisation (clause de la nation la plus favorisée qualifiée, c'est-à-dire liée à certaines conditions). De plus, la Suisse veut l'insertion dans l'Accord d'une disposition qui permet à la coopération régionale (intégration) d'aller plus vite vers une libéralisation des services entre les partenaires à une telle coopération que ne le permet le seul rythme multilatéral à l'échelon mondial.

6. Accès au marché

Il n'existe toujours pas d'accord sur les modalités de la négociation tarifaire. Les USA s'opposent à une approche multilatérale et veulent négocier bilatéralement (demande et offre). La CE, le Japon et les pays de l'AELE, soutenus par la Corée et Hong-Kong se battent pour une sorte de formule (réduction multilatérale et progressive, c'est-à-dire plus forte pour les tarifs élevés que pour les tarifs bas).

La CE vient de proposer un système de réduction par paliers :

- Les tarifs de 20 % ou au-delà des pays industrialisés ont ramenés à 20 %. (Plafond pour PVD : 35 %).
- Les tarifs entre 0 et 4 % sont réduits au moyen d'une formule (PVD : taux de 35 % et moins, réduction au moyen de négociations bilatérales).

La Suisse trouve cette approche intéressante. L'élimination des bas tarifs (tous les tarifs de 3 % et en dessous peuvent être éliminés) est cependant inacceptable (car cela représenterait 63 % des positions de notre tarif).

Dans le domaine industriel, la Suisse n'a qu'un seul problème : les droits fiscaux sur l'importation de voitures et de carburants. En 1972, la promesse a été faite à la CE et aux USA de les transformer en taxes internes. Cette transformation est prévue dans le projet d'un nouveau régime financier de la Confédération. De ce fait, elle pourrait venir trop tard pour être vendue comme concession dans l'Uruguay Round.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Blamunt